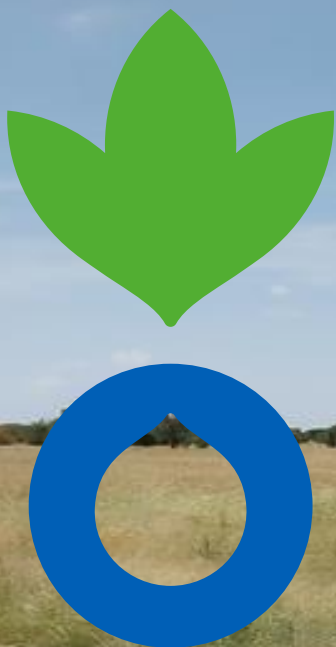




PRODUCTION DE BIOMASSE EN 2025 ANALYSES ET PERSPECTIVES POUR 2026

MAURITANIE

**THIERNO CAMARA
BAMBA NDIAYE
MACIRÉ DOUCOURE
CHÉRIF ASSANE DIALLO
EVE-MARIE LAVAUD
ERWANN FILLOL**

DESCRIPTION DU SYSTÈME

QU'EST-CE QUE LA BIOMASSE ET COMMENT EST-ELLE MESURÉE ?

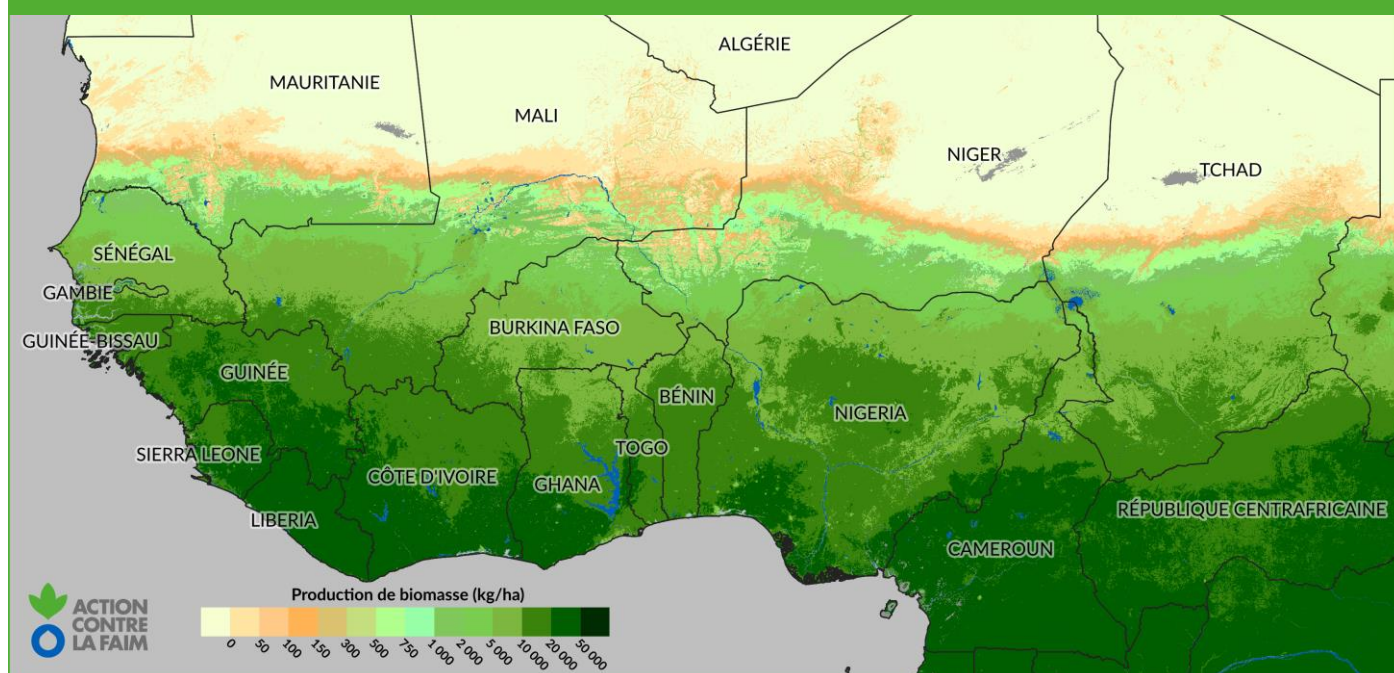
La biomasse est la production totale de matière végétale mesurée en kilogramme de matière sèche par hectare (kg MS/ha). Le terme matière sèche est utilisé pour décrire toute forme de végétation au-dessus du sol sans tenir compte de sa teneur en eau. Pour une analyse de la situation pastorale, la biomasse est un moyen efficace pour mesurer la disponibilité en ressources fourragères.

La production de biomasse est calculée à partir d'images satellitaires collectées par les satellites SPOT-VEGETATION, PROBA-V et SENTINEL-3 de l'Agence Spatiale Européenne et fournies, sous forme de produits décennaux, par le programme européen COPERNICUS par l'intermédiaire de l'Institut flamand de technologie VITO.

La méthode de calcul de la productivité quotidienne de biomasse (kg/ha/jour) se base sur un algorithme intégrant les paramètres biophysiques obtenus à partir d'images satellitaires ainsi que les paramètres climatiques de température et d'éclairement solaire.

L'outil BioGenerator développé par ACF permet d'intégrer l'ensemble de ces données afin de produire la carte annuelle de production de biomasse calculée sur la saison de croissance coïncidant avec la saison des pluies sur le Sahel. La résolution spatiale est de 1 km qui correspond à celle des produits satellitaires utilisés. La série temporelle couvre les années 1999 à aujourd'hui.

CARTE 2 : PRODUCTION DE BIOMASSE ANNUELLE MOYENNE 1999-2025



QUELS SONT LES INDICATEURS GÉNÉRÉS ?

Le premier indicateur est la production annuelle de biomasse calculée sur la saison de croissance :

- Production annuelle de biomasse (kg/ha)

La production annuelle de biomasse est comparée à la moyenne calculée sur l'ensemble des années depuis 1998 afin d'en faire ressortir l'anomalie qui est représentée de deux manières :

- Anomalie exprimée en pourcentage (%) de la valeur moyenne
- Anomalie normalisée exprimée en nombre d'écart type (σ) à la moyenne

Un indice de vulnérabilité lié à la disponibilité en biomasse, nommé VI (Vulnerability Index), est calculé de manière récursive en pondérant les années les plus récentes afin de prendre en compte des enchaînements d'événements secs ou pluvieux :

- Indice de vulnérabilité (VI)

Les indicateurs sont visualisables et téléchargeables aux liens suivants :

- geosahel.info
- data.humdata.org/organization/acf-west-africa

PRODUCTION DE BIOMASSE EN 2025

CARTOGRAPHIE DE L'ANOMALIE DE PRODUCTION DE BIOMASSE

Deux cartes nous permettent d'apprécier l'anomalie de la production de biomasse dans ce bulletin d'analyse de la production de biomasse pour 2025 : la carte 1, qui montre l'anomalie de production de biomasse exprimée en % par rapport à la moyenne et la carte 3 exprimant l'anomalie en nombre d'écart-type (σ) par rapport à la moyenne appelée anomalie normalisée.

Les cartes 1 et 3 montrent une production de biomasse positive en Mauritanie en 2025, avec cependant quelques zones de production déficitaire localisées dans certaines wilayas (Trarza et nord de la wilaya du Hodh Ech Chargui).

Une bonne régénération de la couverture végétale est observée dans les wilayas de Hodh Ech Gharbi, du Hodh Ech Chargui, de l'Assaba, du Gorgol, de Guidimakha, le sud de l'Inchiri, ainsi que les zones du sud et l'est du Brakna.

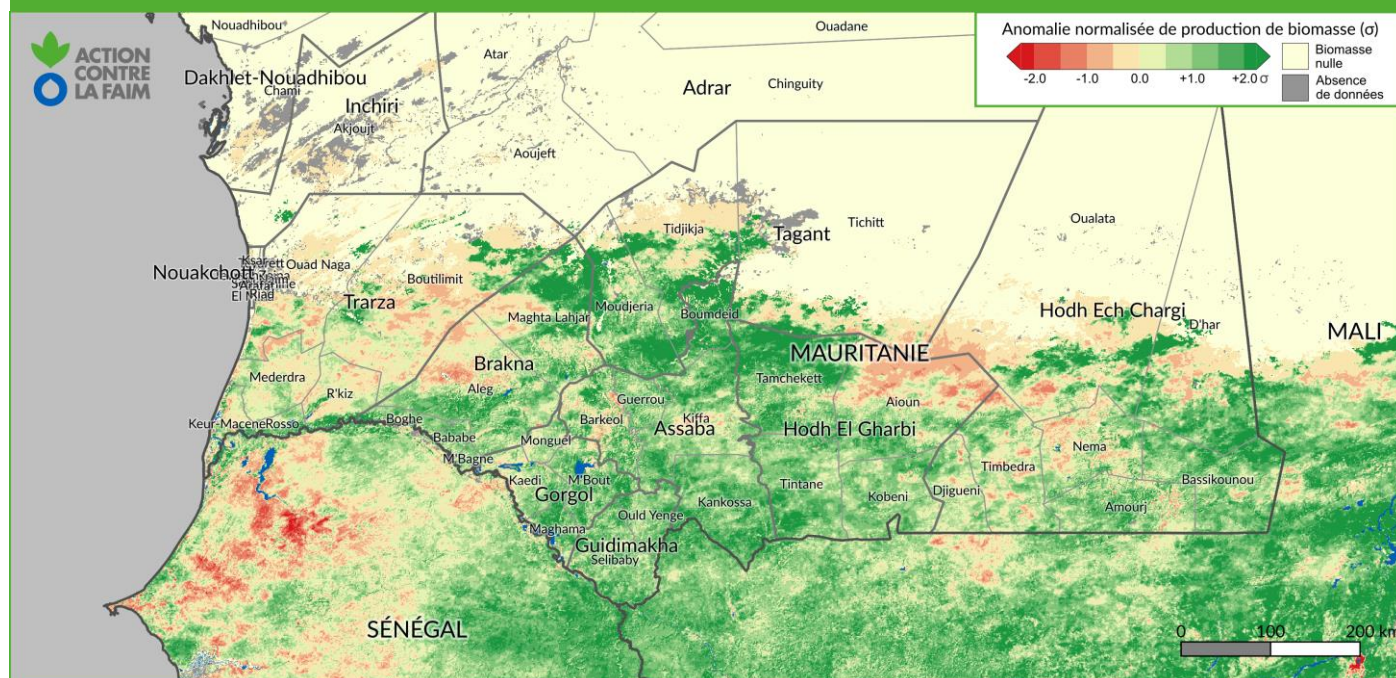
Cependant on note quelques poches déficitaires dans le nord de Hodh Ech Chargui, du nord au nord-Est du Tagant et le nord du Hodh Ech Gharbi.

Sur le reste du pays, la production de biomasse reste normale à déficitaire (Adrar, Nouadhibou, Inchiri).

Au niveau de la bande transfrontalière avec le Mali, la production de biomasse est relativement importante en particulier du côté de la Mauritanie grâce à une pluviométrie favorable. En conséquence, on peut s'attendre à des mouvements de transhumance précoces des zones du nord vers le sud en quête de meilleurs pâturages.

Selon les informations provenant du terrain, avec les restrictions de circulation au Mali à la suite de la détérioration sécuritaire, une forte concentration de bétail est attendue au niveau de la bande frontalière et du Guidimakha, et Hodh El Gharbi en provenance du nord du pays.

CARTE 3 : ANOMALIE NORMALISÉE DE PRODUCTION DE BIOMASSE ANNÉE 2025



VARIATIONS INTERANNUELLES DE LA PRODUCTION DE BIOMASSE

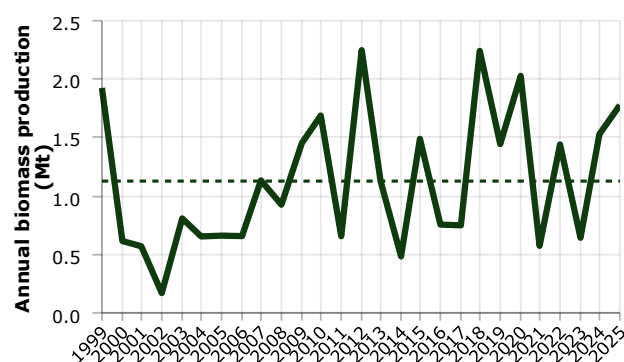
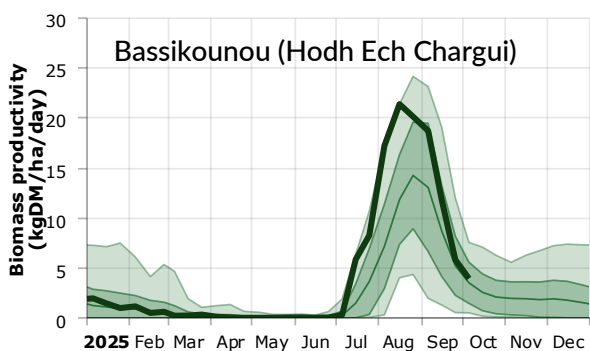
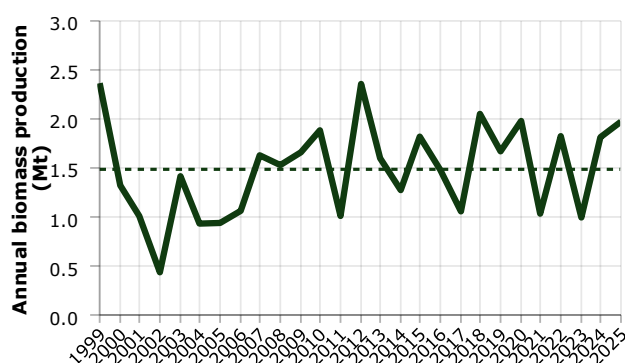
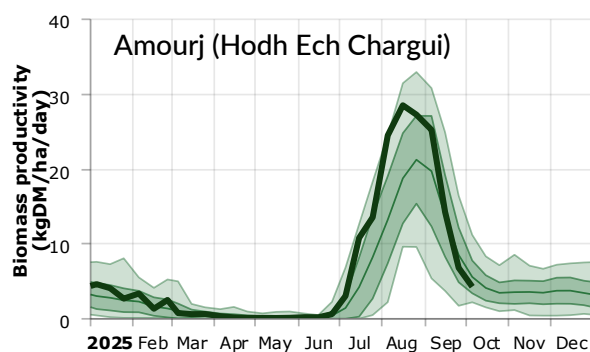
Pour une analyse comparative, la production de 2025 est comparée à celle des années antérieures afin de pouvoir en déduire la vulnérabilité des communautés.

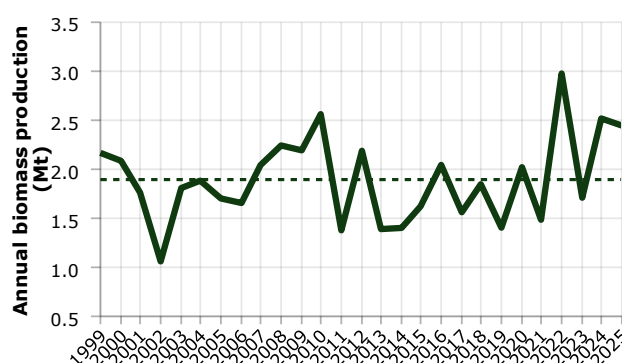
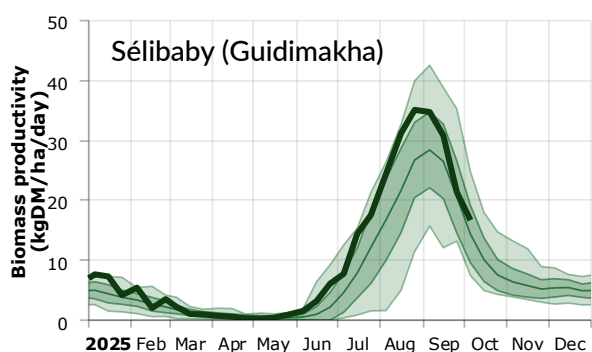
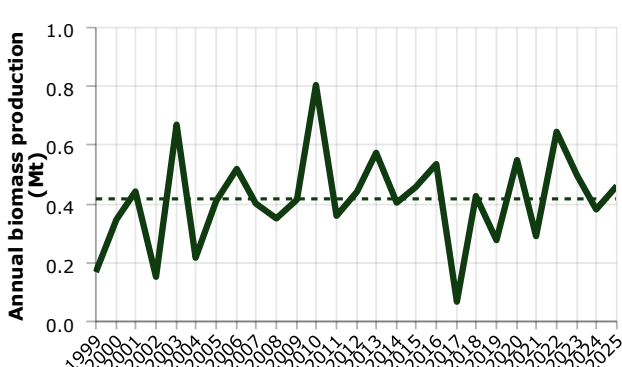
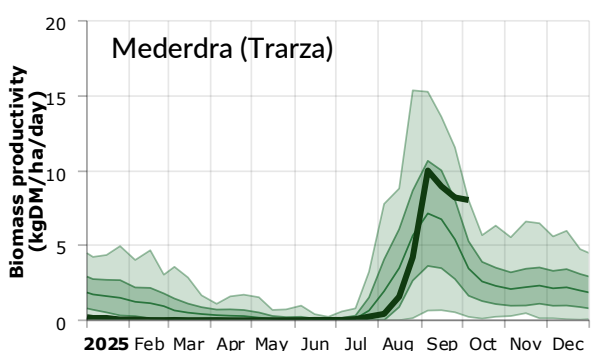
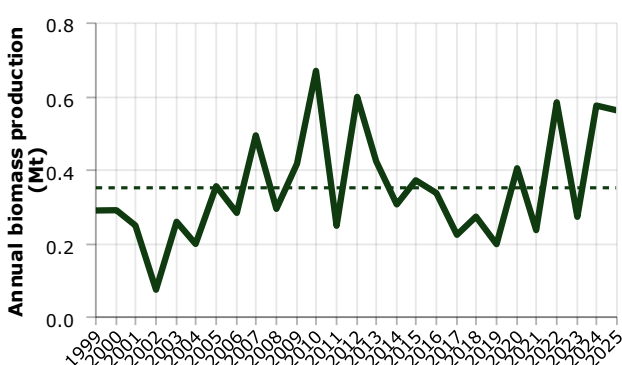
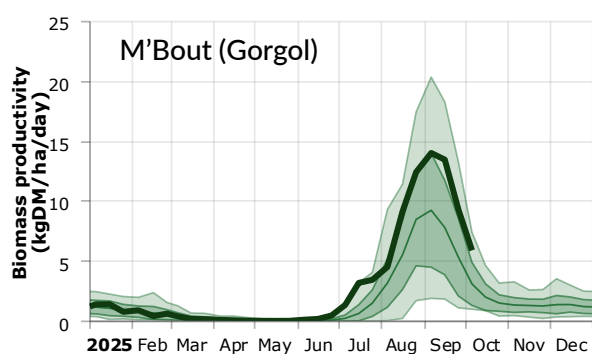
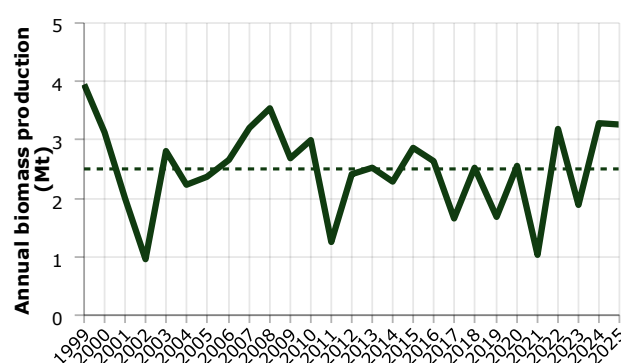
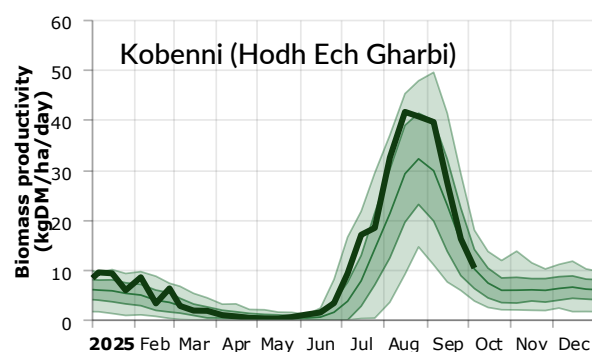
Sur la figure suivante, les graphiques à gauche montrent l'évolution instantanée de la production de biomasse (exprimée en kg/ha/jour) au cours de l'année 2025 et celles de droite montrent l'évolution interannuelle sur la période 1999-2025 de la production totale (tonnes de matière sèche) pour six moughataas sélectionnés comme représentatifs de la situation.

Pour les moughataas d'Amourj, Bassikounou, situées au sud et au sud-est de la wilaya de Hodh Ech Chargui, de Kobenni dans la wilaya de Hodh Ech

Gharbi, de Mbout dans le Gorgol et de Sélibaby dans la wilaya du Guidimakha, la production de biomasse est largement supérieure à la moyenne des vingt-cinq dernières années malgré une pause pluviométrique en début du mois de juillet. Globalement, la production de biomasse en 2025 dans ces moughataas est supérieure à l'année 2024.

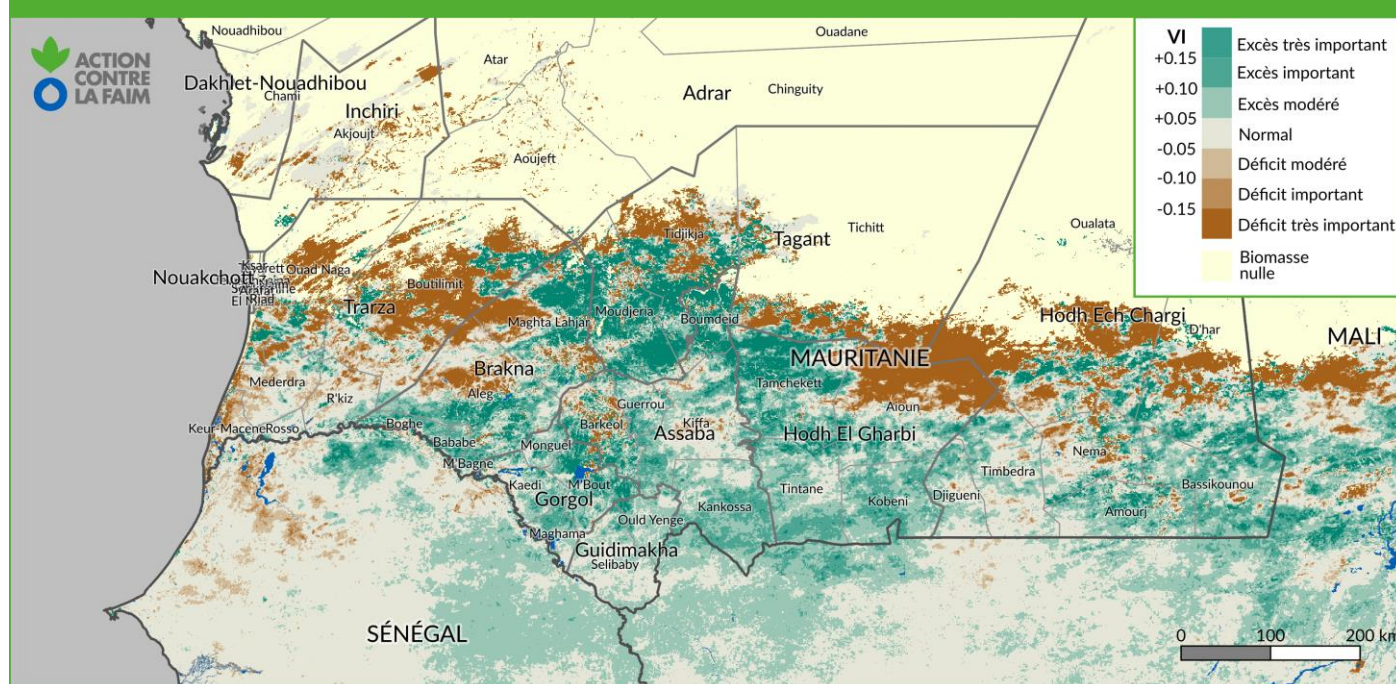
Dans la moughataa de Mederdra (wilaya Trarza), la production de biomasse est globalement légèrement supérieure à la moyenne, et en hausse par rapport à 2024. Cependant, la production de biomasse n'est pas homogène à l'intérieur des moughataas, avec de nombreuses localités déficitaires.





COMPARAISON DE 2025 AVEC LES ANNÉES RÉCENTES

CARTE 4 : INDICE DE VULNÉRABILITÉ LIÉ À LA BIOMASSE 2025



Globalement, l'année 2025 présente une bonne production de biomasse en Mauritanie par rapport à la moyenne malgré une période de ralentissement en début de l'hivernage. Le début de la saison pluviométrique a été précoce mais avec une courte pause dans les premières décades et des cumuls excédentaires en fin de saison.

Adrar

Cette région reste toujours déficitaire en termes de pluviométrie, et de la production de biomasse par rapport à l'année 2024. L'indice de vulnérabilité de production de biomasse montre une situation de fragilité accentuée.

Assaba

L'indice de vulnérabilité de la biomasse est globalement positif dans cette wilaya, avec une progression significative par rapport à 2024.

Brakna et Trarza

Dans la wilaya du Brakna, l'indice de vulnérabilité de la biomasse est positif, cependant au niveau de Trarza, il reste faible avec une situation hétérogène à l'échelle de ces moughataas.

Gorgol et Guidimakha

L'hivernage 2025 au niveau de ces deux wilayas est marqué par une bonne pluviométrie avec un indice de vulnérabilité de la production de biomasse, positif sur l'ensemble des moughataas.

Hodh Ech Chargui

Cette wilaya a enregistré globalement une bonne pluviométrie mais en retrait par rapport à 2024. De ce fait, certains moughataas à vocation pastorale présentent un indice de vulnérabilité négatif. Cette situation mérite une vigilance dans cette localité qui regroupe 20 à 30% du bétail national et qui reçoivent des réfugiés et retournés Mauritaniens avec des quantités importantes de têtes de bétail.

Hodh Ech Gharbi

Au niveau de la wilaya de Hodh Ech Gharbi, on note un indice de production de biomasse positif au niveau de tous les moughataas mais avec une légère baisse au niveau du moughataa de Kobenni.

Inchiri et Dakhlet-Nouadhibou

Dans ces wilayas, la situation pastorale reste mitigée avec un indice positif à Nouadhibou, négatif à Inchiri et Chami.

Tagant

Dans cette wilaya, l'indice de vulnérabilité reste négatif avec une légère diminution de l'anomalie de la production de biomasse par rapport à la saison passée.

Wilaya	Moughataa	Superficie (km²)	Anomalie 2021	Anomalie 2022	Anomalie 2023	Anomalie 2024	Anomalie 2025	VI 2025
Adrar	Aoujeft	24361	-0.7σ (022%)	+2.3σ (368%)	+0.1σ (112%)	+2.1σ (336%)	+0.2σ (118%)	-0.28
	Atar	21844	-0.8σ (000%)	+1.4σ (284%)	+0.0σ (103%)	+0.6σ (186%)	-0.0σ (098%)	-0.21
	Chinguity	57648	-0.5σ (000%)	+2.1σ (504%)	-0.4σ (020%)	+0.1σ (112%)	-0.1σ (078%)	-0.25
	Ouadane	118160	-0.3σ (002%)	+0.1σ (127%)	-0.3σ (009%)	+0.1σ (121%)	-0.1σ (080%)	-0.03
	Total	220687	-0.3σ (002%)	+0.1σ (127%)	-0.3σ (009%)	+0.1σ (121%)	-0.1σ (080%)	-0.03
Assaba	Barkéol	6512	-1.2σ (047%)	+1.9σ (180%)	-0.4σ (084%)	+0.8σ (134%)	+1.2σ (150%)	-0.01
	Boumdeid	4190	-0.6σ (035%)	+1.3σ (229%)	+0.2σ (119%)	+0.8σ (184%)	+2.3σ (334%)	+0.17
	Guerrou	2638	-1.4σ (041%)	+2.2σ (195%)	-0.4σ (082%)	+0.6σ (127%)	+1.2σ (150%)	+0.08
	Kankossa	10080	-1.6σ (055%)	+1.8σ (151%)	-1.0σ (072%)	+1.0σ (128%)	+1.5σ (140%)	+0.09
	Kiffa	12127	-1.5σ (044%)	+2.5σ (193%)	-0.8σ (072%)	+1.0σ (137%)	+1.1σ (141%)	+0.05
	Total	35239	-1.5σ (044%)	+2.5σ (193%)	-0.8σ (072%)	+1.0σ (137%)	+1.1σ (141%)	+0.05
Brakna	Aleg	15859	-0.8σ (060%)	+1.5σ (176%)	+0.5σ (126%)	+0.6σ (130%)	+0.8σ (141%)	-0.00
	Bababé	1081	-0.6σ (068%)	+1.1σ (161%)	+0.2σ (109%)	+0.7σ (136%)	+1.1σ (158%)	+0.10
	Boghe	1787	-0.5σ (083%)	+0.7σ (125%)	+0.5σ (118%)	+0.8σ (129%)	+1.5σ (155%)	+0.09
	Maghta Lahjar	13718	-0.9σ (030%)	+1.8σ (240%)	+0.4σ (135%)	+1.2σ (192%)	+1.2σ (196%)	+0.01
	M'Bagne	623	-0.7σ (070%)	+1.0σ (143%)	+0.2σ (110%)	+1.1σ (151%)	+1.0σ (146%)	+0.09
	Total	32734	-0.7σ (070%)	+1.0σ (143%)	+0.2σ (110%)	+1.1σ (151%)	+1.0σ (146%)	+0.09
Dakhlet-Nouadhibou	Chami	23266	-0.3σ (004%)	+0.2σ (148%)	-0.3σ (008%)	-0.3σ (010%)	-0.1σ (079%)	-0.08
	Nouadhibou	15241	-0.4σ (000%)	-0.4σ (000%)	-0.3σ (041%)	+0.4σ (198%)	+0.6σ (239%)	+0.09
	Total	37920	-0.4σ (000%)	-0.4σ (000%)	-0.3σ (041%)	+0.4σ (198%)	+0.6σ (239%)	+0.09
Gorgol	Kaédi	4163	-0.6σ (078%)	+1.5σ (159%)	-0.4σ (086%)	+1.1σ (143%)	+0.8σ (131%)	+0.06
	Maghama	2233	-0.8σ (081%)	+1.7σ (140%)	-0.7σ (084%)	+0.8σ (119%)	+1.5σ (136%)	+0.07
	M'Bout	5596	-0.8σ (068%)	+1.6σ (167%)	-0.5σ (078%)	+1.5σ (165%)	+1.5σ (161%)	+0.08
	Monguel	1708	-1.2σ (050%)	+1.0σ (140%)	-0.1σ (098%)	+1.6σ (165%)	+0.8σ (132%)	+0.08
	Total	13812	-1.2σ (050%)	+1.0σ (140%)	-0.1σ (098%)	+1.6σ (165%)	+0.8σ (132%)	+0.08
Guidimakha	Ould Yengé	3382	-1.5σ (062%)	+2.0σ (150%)	-1.0σ (074%)	+1.8σ (144%)	+1.3σ (132%)	+0.07
	Sélibaby	7084	-0.9σ (079%)	+2.5σ (157%)	-0.4σ (090%)	+1.4σ (133%)	+1.3σ (129%)	+0.05
	Total	10914	-0.9σ (079%)	+2.5σ (157%)	-0.4σ (090%)	+1.4σ (133%)	+1.3σ (129%)	+0.05
Hodh Ech Chargui	Amourj	9016	-0.9σ (070%)	+0.7σ (123%)	-1.0σ (067%)	+0.7σ (122%)	+1.0σ (133%)	+0.07
	Bassikounou	12130	-0.9σ (051%)	+0.5σ (129%)	-0.8σ (057%)	+0.7σ (136%)	+1.1σ (159%)	+0.08
	D'har	28325	-1.0σ (017%)	+0.9σ (175%)	-0.9σ (023%)	+1.6σ (242%)	+1.3σ (216%)	-0.07
	Djigueni	5280	-1.2σ (059%)	+1.0σ (135%)	-0.8σ (072%)	+1.3σ (143%)	+0.6σ (121%)	+0.05
	Nema	9646	-1.0σ (056%)	+0.8σ (132%)	-1.0σ (059%)	+0.8σ (132%)	+0.4σ (119%)	-0.01
	Oualata	105196	-1.1σ (026%)	+1.4σ (194%)	-0.8σ (044%)	+1.3σ (187%)	+0.7σ (150%)	-0.29
	Timbedra	11492	-1.2σ (058%)	+1.3σ (145%)	-0.8σ (071%)	+1.2σ (142%)	+0.5σ (119%)	+0.02
	Total	182159	-1.2σ (058%)	+1.3σ (145%)	-0.8σ (071%)	+1.2σ (142%)	+0.5σ (119%)	+0.02
Hodh Ech Gharbi	Aioun	17680	-1.6σ (022%)	+1.5σ (172%)	-0.7σ (064%)	+2.5σ (220%)	+0.7σ (135%)	-0.12
	Kobenni	8718	-2.0σ (041%)	+0.9σ (127%)	-0.8σ (075%)	+1.0σ (131%)	+1.0σ (130%)	+0.09
	Tamcheket	13309	-1.5σ (027%)	+1.6σ (181%)	-0.8σ (059%)	+2.0σ (199%)	+1.6σ (180%)	+0.11
	Tintane	10043	-1.8σ (051%)	+1.7σ (149%)	-1.0σ (073%)	+0.7σ (118%)	+1.3σ (137%)	+0.09
	Total	50287	-1.8σ (051%)	+1.7σ (149%)	-1.0σ (073%)	+0.7σ (118%)	+1.3σ (137%)	+0.09
Inchiri	Akjoujt	31504	-0.4σ (001%)	+0.6σ (246%)	-0.4σ (005%)	-0.1σ (084%)	-0.1σ (079%)	-0.14
Nouakchott	Total	1137	-0.8σ (001%)	-0.6σ (019%)	-0.4σ (043%)	-0.5σ (037%)	-0.3σ (059%)	+0.00
Tagant	Moudjeria	11933	-0.9σ (030%)	+1.8σ (231%)	+0.0σ (101%)	+1.3σ (196%)	+1.7σ (230%)	+0.10
	Tichit	68121	-0.8σ (000%)	+2.3σ (380%)	+0.6σ (170%)	+2.5σ (402%)	+1.2σ (250%)	-0.17
	Tidjikdja	19205	-0.8σ (005%)	+0.5σ (160%)	-0.1σ (091%)	+1.7σ (302%)	+1.5σ (277%)	-0.03
	Total	99789	-0.8σ (005%)	+0.5σ (160%)	-0.1σ (091%)	+1.7σ (302%)	+1.5σ (277%)	-0.03
Trarza	Boutilimit	32509	-0.9σ (034%)	+1.4σ (208%)	+0.5σ (135%)	+0.7σ (153%)	+0.2σ (114%)	-0.18
	Keur-Mécène	2581	+1.1σ (129%)	+1.4σ (138%)	+2.1σ (155%)	+0.5σ (112%)	+0.9σ (125%)	-0.07
	Méderdra	6474	-0.8σ (070%)	+1.4σ (155%)	+0.5σ (119%)	-0.2σ (092%)	+0.3σ (111%)	-0.03
	Ouad Naga	17751	-0.9σ (016%)	+1.5σ (236%)	-0.3σ (070%)	+1.4σ (224%)	+0.2σ (118%)	-0.25
	R'kiz	5085	-0.1σ (098%)	+1.0σ (136%)	+0.3σ (111%)	+0.5σ (118%)	+0.7σ (126%)	-0.00
	Rosso	1350	+0.4σ (108%)	+1.2σ (126%)	+1.0σ (123%)	+1.2σ (126%)	+1.5σ (134%)	+0.03
	Total	66032	+0.4σ (108%)	+1.2σ (126%)	+1.0σ (123%)	+1.2σ (126%)	+1.5σ (134%)	+0.03
Total	Total	1040397	-1.5σ (057%)	+1.8σ (152%)	-0.7σ (079%)	+1.3σ (138%)	+1.3σ (137%)	-0.03

CONCLUSION

SAISON D'HIVERNAGE 2025

L'hivernage de 2025 a été globalement excédentaire avec un démarrage précoce, et malgré une période de pause pluviométrique durant les mois de juillet et août.

Cette saison des pluies a été marquée par des phénomènes extrêmes, notamment des inondations dans le Hodh Ech Chargui. Le débordement du fleuve Sénégal a été observé dans de nombreuses localités du Gorgol, du Guidimakha et le Trarza, entraînant des pertes matérielles et pastorales.

La production de biomasse pour 2025 en Mauritanie est globalement supérieure à la moyenne sur les 25 dernières années, en particulier dans les zones agropastorales et pastorales. Cependant, quelques wilayas présentent des poches déficitaires notamment au Trarza, au Hodh El Gharbi et au Hodh Ech Chargui.

PERSPECTIVES POUR 2026

La production de biomasse étant globalement bonne dans les zones pastorales et agropastorales, on peut s'attendre à une période de soudure pastorale tardive.

Cependant, la période de soudure pourrait s'avérer précoce dans le sud-est au Hodh Ech Chargui et dans d'autres régions du sud en raison des restrictions des mouvements de transhumance vers le Mali et la récurrence des feux de brousse.

Il y a une forte probabilité de développement de foyers de maladies zoonotiques comme la fièvre de la Vallée du Rift dans les zones à forte concentration du bétail.

Ces localités devront faire l'objet d'attention particulière comme dans les années précédentes en mettant en place des mécanismes d'anticipation pour une gestion durable des ressources naturelles et dès les risques de conflits intercommunautaires.

Les eaux de surface, mares et cours d'eau, au niveau des zones pastorales et agropastorales sont disponibles et devraient assurer l'abreuvement du bétail sur une bonne partie de la saison sèche à venir.

Toutefois, d'autres facteurs tels que les feux de brousse, et la pression incontrôlée sur les ressources, peuvent entraîner une diminution rapide des stocks de pâturages dans les zones pastorales et agropastorales occasionnant ainsi des mouvements de transhumance internes précoces.

RECOMMANDATIONS

- Renforcer la surveillance sanitaire dans les zones transfrontalières avec le Mali et le Sénégal.
- Démarrer la campagne de vaccination du bétail dans les zones transfrontalières
- Lutter activement contre la propagation de la fièvre de la Vallée du Rift (FVR)
- Définir une politique nationale claire pour un développement intégré du pastoralisme
- Renforcer les cadres de gouvernance de l'élevage pastoral au niveau local
- Faire le plaidoyer pour la circulation des transhumants avec les pays limitrophes
- Améliorer l'accès aux infrastructures pastorales dans les zones à forte concentration de bétail
- Appuyer le développement des chaînes de valeur autour du pastoralisme
- Aménager des espaces pastorales surtout dans la wilaya du Hodh Chargui afin de limiter la pression sur les ressources
- Lutter contre la dégradation des systèmes de pâturage par la mise en place de pare feux et la redynamisation des comités locaux de lutte contre les feux de brousses
- Encourager la production de fourrage

Les données utilisées pour le calcul de la production de biomasse proviennent des données générées par le service terrestre de COPERNICUS, le programme d'observation de la Terre de la Commission Européenne. La recherche qui a mené à la version actuelle du produit a reçu des financements de divers programmes de recherche et de développement technique de la Commission Européenne. Le produit est basé sur les données des satellites SENTINEL-3, PROBA-V et SPOT-VEGETATION de l'Agence Spatiale Européenne ESA.

Action contre la Faim
Mission Mauritanie
NOT 126 Tévrigh Zeina, BP 1990, Nouakchott, Mauritanie

Action contre la Faim
Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest et du Centre ROWCA
Ngor Almadies N°13 Bis, Rue NG 96, BP 29621, Dakar, Sénégal

Département de Surveillance et Analyse de Données : Erwann FILLLOL
Email : erfillol@wa.acfspain.org
Portail : sigsahel.info

